



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

ISSN – 0990 – 8935

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture de la Creuse

Spécial n°18 publié le 30/08/2012

Spécial n°18

Sommaire

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

- 2012242-03** - Arrêté donnant délégation de signature à M. Maurice BUNEL, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1er septembre 2012. 1
- 2012242-04** - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n° 2012137-01 du 16 mai 2012 donnant délégation de signature à Mme Aurore LE BONNEC, Sous-Préfète d'Aubusson. 5

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse

Direction Départementale des Finances Publiques

- Abrogation de la décision de délégation de signature à M. Marc DUPUY, Délégué départemental de l'action sociale à compter du 1er septembre 2012. 8
- Décision de délégation spéciale de signature en matière d'ordonnancement secondaire à compter du 1er septembre 2012. 11
- Décision de délégation spéciale de signature en matière de transmission aux collectivités locales et établissement locaux à fiscalité propre de divers états et informations nécessaires au vote du produit fiscal à compter du 1er septembre 2012. 13
- Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Gestion fiscale à compter du 1er septembre 2012. 16
- Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Gestion fiscale en matière de contentieux-gracieux fiscal à compter du 1er septembre 2012. 19
- Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Gestion publique à compter du 1er septembre 2012. 23
- Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage et ressources à compter du 1er septembre 2012. 26
- Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées à compter du 1er septembre 2012. 29
- Décision de nomination du conciliateur fiscal et des conciliateurs fiscaux adjoints du département de la Creuse à la Direction départementales des finances publiques. 32

Arrêté n°2012242-03

Arrêté donnant délégation de signature à M. Maurice BUNEL, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1er septembre 2012.

Administration :

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Signataire : Le Préfet de La Creuse

Date de signature : 29 Août 2012

Arrêté n° 2012 du
donnant délégation de signature à M. Maurice BUNEL,
Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,
Directeur de la réglementation et des libertés publiques
à compter du 1^{er} septembre 2012

LE PREFET DE LA CREUSE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier dans l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

VU le décret du 13 janvier 2011 nommant M. Claude SERRA, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Grasse (1^{ère} catégorie), Préfet de la Creuse,

VU le décret du 20 mai 2011 nommant M. Philippe NUCHO, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Landes, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

VU le décret du 10 août 2011 portant titularisation de M. Philippe NUCHO dans le corps des sous-préfets,

VU l'arrêté ministériel n° 12/1090/A du 8 août 2012 portant mutation, nomination et détachement de M. Maurice BUNEL, Attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de Directeur de la réglementation et des libertés publiques à la Préfecture de la Creuse à compter du 1^{er} septembre 2012,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012052-04 du 21 février 2012 donnant délégation de signature à M. Olivier CURE, Chef du bureau de la circulation automobile à la Direction de la réglementation et des libertés publiques,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012052-05 du 21 février 2012 donnant délégation de signature à Melle Nadine COUTIER, Chef du bureau de la nationalité et des étrangers à la Direction de la réglementation et des libertés publiques,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012052-10 du 21 février 2012 donnant délégation de signature à Melle Claire PERILLOU, Chef du bureau de la réglementation et des élections à la Direction de la réglementation et des libertés publiques,

SUR PROPOSITION de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **M. Maurice BUNEL**, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur de la réglementation et des libertés publiques, pour signer tout titre et toute correspondance courante relevant des attributions de la direction ainsi que les notes en délibéré auprès du Tribunal administratif, à l'exclusion des lettres au Président du Conseil Général suggérant la saisine éventuelle de l'Assemblée départementale.

La présente délégation sera également exercée pour signer :

- les décisions de reconstitution de points de permis de conduire,
- les arrêtés prolongeant les délais d'inhumation et de crémation pris en application des articles R 2213-33 et R 2213-35 du Code général des collectivités territoriales.

Toutefois, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de **M. Philippe NUCHO**, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et de **Mme Aurore LE BONNEC**, Sous-Préfète d'Aubusson, la présente délégation sera exercée pour signer :

- les arrêtés de suspension pris en application des procédures prévues aux articles L.224-2 et L.224-7 du Code de la Route (arrêtés de suspension provisoire),
- les mesures administratives consécutives à un examen médical,
- tous les autres arrêtés à l'exclusion de ceux relevant de législation et de réglementation prévoyant la signature des arrêtés par un membre du corps préfectoral.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Maurice BUNEL**, délégation de signature est donnée à **M. Olivier CURE**, Chef du Bureau de la circulation automobile, pour signer tout titre et toute correspondance courante relevant des attributions du Bureau de la circulation automobile à l'exclusion de la signature des arrêtés.

Article 3 : En cas d'absence simultanée de **M. Maurice BUNEL** et de **M. Olivier CURE**, délégation de signature est donnée à **M. Nicolas BOISSON**, Adjoint au Chef du Bureau de la circulation automobile et Responsable de la section SIV, à l'effet de signer tous titres, correspondances courantes, bordereaux d'envoi et ampliements d'arrêtés relevant de la compétence du Bureau de la circulation automobile.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Maurice BUNEL**, délégation de signature est donnée à **Melle Claire PERILLOU**, Chef du Bureau de la réglementation et des élections, pour signer toute correspondance courante relevant des attributions du Bureau de la réglementation et des élections à l'exclusion de la signature des arrêtés.

Article 5 : En cas d'absence simultanée de **M. Maurice BUNEL** et de **Melle Claire PERILLOU**, délégation de signature est donnée à **Mme Claudine LE ROUX**, Adjointe au Chef du Bureau de la réglementation et des élections, à l'effet de signer tous titres, correspondances courantes, bordereaux d'envoi, ampliements d'arrêtés et expéditions d'actes de l'Etat relevant du Bureau de la réglementation et des élections.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Maurice BUNEL**, délégation de signature est donnée à **Melle Nadine COUTIER**, Chef du Bureau de la nationalité et des étrangers, pour signer tout titre et toute correspondance courante relevant des attributions du Bureau de la nationalité et des étrangers à l'exclusion de la signature des arrêtés.

Article 7 : En cas d'absence simultanée de **M. Maurice BUNEL** et de **Melle Nadine COUTIER**, délégation de signature est donnée à **Mme Nicole DAYRAS**, Adjointe au Chef du Bureau de la nationalité et des étrangers, à l'effet de signer tout titre d'identité, titre de voyage, copies d'arrêtés relatifs à l'éloignement des ressortissants étrangers (arrêtés de reconduite à la frontière et décisions de placement en rétention administrative) ainsi que les correspondances courantes, les bordereaux d'envoi, les ampliements d'arrêtés et expéditions d'actes de l'État relevant de la compétence du Bureau de la nationalité et des étrangers.

Toutefois, en cas d'absence simultanée de **Melle Nadine COUTIER** et de **Mme Nicole DAYRAS**, délégation de signature est également donnée à **Mme Nathalie JAMET**, à l'effet de signer les ampliements ou copies d'arrêtés relatifs à l'éloignement des ressortissants étrangers (arrêtés de reconduite à la frontière et décisions de placement en rétention administrative) ainsi que les bordereaux d'envoi relevant de ce domaine de compétence.

Article 8 : Les arrêtés préfectoraux n° 2012052-04, n° 2012052-05 et n° 2012052-10 du 21 février 2012 susvisés sont abrogés.

Article 9 : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et M. le Directeur de la réglementation et des libertés publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 29 août 2012

Le Préfet

Signé : Claude SERRA

Arrêté n°2012242-04

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n° 2012137-01 du 16 mai 2012 donnant délégation de signature à Mme Aurore LE BONNEC, Sous-Préfète d'Aubusson.

Administration :

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Signataire : Le Préfet de La Creuse

Date de signature : 29 Août 2012

Arrêté n°
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2012137-01 du 16 mai 2012
donnant délégation de signature à Mme Aurore LE BONNEC,
Sous-Préfète d'AUBUSSON

LE PREFET DE LA CREUSE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des Sous-Préfets,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

VU le décret du 13 janvier 2011 nommant M. Claude SERRA, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Grasse (1^{ère} catégorie), Préfet de la Creuse,

VU le décret du 20 mai 2011 nommant M. Philippe NUCHO, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Landes, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

VU le décret du 10 août 2011 portant titularisation de M. Philippe NUCHO dans le corps des sous-préfets,

VU le décret du 20 avril 2012 nommant Mme Aurore LE BONNEC, directrice d'hôpital, sous-préfète, Sous-Préfète d'Aubusson,

VU la circulaire du Premier Ministre du 1^{er} juillet 2009, modifiée le 8 septembre 2009 relative au déploiement territorial de l'application CHORUS,

VU l'arrêté ministériel n° 12/1090/A du 8 août 2012 portant mutation, nomination et détachement de M. Maurice BUNEL, Attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de Directeur de la réglementation et des libertés publiques à la Préfecture de la Creuse, à compter du 1^{er} septembre 2012,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012137-01 du 16 mai 2012 donnant délégation de signature à Mme Aurore LE BONNEC, Sous-Préfète d'AUBUSSON,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012242-03 du 29 août 2012 donnant délégation de signature à M. Maurice BUNEL, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur de la réglementation et des libertés publiques, à compter du 1^{er} septembre 2012,

SUR PROPOSITION de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 4 - alinéa 2 de l'arrêté préfectoral n° 2012137-01 du 16 mai 2012 susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de :

« Toutefois, en ce qui concerne l'article 2 (dispositions 23 à 26 incluses) relatif aux mesures de police administrative, la délégation de signature sera exercée en cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mme Aurore LE BONNEC**, Sous-Préfète d'Aubusson et de **M. Philippe NUCHO**, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse par **M. Olivier CURE**, Attaché d'administration, Chef du Bureau de la circulation automobile ».

Il convient de lire :

« Toutefois, en ce qui concerne l'article 2 (dispositions 23 à 26 incluses) relatif aux mesures de police administrative, la délégation de signature sera exercée en cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mme Aurore LE BONNEC**, Sous-Préfète d'Aubusson et de **M. Philippe NUCHO**, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse par **M. Maurice BUNEL**, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur de la réglementation et des libertés publiques ».

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Mme la Sous-Préfète d'Aubusson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 29 août 2012

Le Préfet

Signé : Claude SERRA

Décision

Abrogation de la décision de délégation de signature à M. Marc DUPUY, Délégué départemental de l'action sociale à compter du 1er septembre 2012.

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Finances Publiques

Signataire : Responsable du pôle

Date de signature : 29 Août 2012

**ABROGATION DE LA DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. Marc DUPUY,
DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE
DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI, ET
DU MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2012**

La responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU la note n° 78020 du directeur de la comptabilité publique en date du 28 octobre 1991 relative aux modalités de gestion des crédits déconcentrés d'action sociale ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies d'avances et de recettes des organismes publics ;

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2001 modifié par l'arrêté du 9 novembre 2007, instituant des régies d'avances auprès des directions départementales des services fiscaux pour le compte de la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (action sociale) ;

VU l'arrêté ministériel du 15 janvier 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale ;

VU le décret n° 2004-374 en date du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2010 portant nomination de M. Marc DUPUY en qualité de délégué de l'action sociale du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État pour le département de la CREUSE ;

VU l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE ;

VU l'arrêté du 26 juin 2007 portant nomination de Mme Stéphanie BINET en qualité d'inspectrice principale du Trésor public, et l'affectant dans le département de la CREUSE ;

VU l'avis du directeur général des finances publiques du 8 septembre 2010 maintenant Mme Stéphanie BINET affectée à la direction départementale des finances publiques de la CREUSE et la nommant en qualité de responsable du Pôle Pilotage et ressources ;

VU le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012110-02 du 19 avril 2012 mettant fin à l'intérim, par Mme Eliane DESLANDES, Inspectrice principale des Finances publiques, de Mme Stéphanie BINET, en qualité de Responsable du Pôle Pilotage et ressources, à compter du 10 mai 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012110-03 du 19 avril 2012 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Stéphanie BINET, inspectrice principale des Finances publiques, responsable du Pôle Pilotage et ressources, à compter du 10 mai 2012 ;

VU la décision du 3 mai 2012 portant délégation de signature en matière d'action sociale du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, et du ministère du budget, des comptes publics, et de la réforme de l'État;

VU la nomenclature d'exécution du budget général de l'État au titre de la loi de finances pour 2012 ;

Décide :

Article unique

La délégation du 3 mai 2012 accordée à M. Marc DUPUY, délégué départemental de l'action sociale pour le département de la CREUSE, personnellement et individuellement habilité à signer tous les actes d'engagement juridique et à constater le service fait pour les dépenses du programme 218 « conduite et pilotage des politiques économique et financière » du budget opérationnel de programme « action sociale - hygiène et sécurité », de la sous-action 11 - action sociale (titres 2, 3, 5 et 7) et de la sous-action 12 - hygiène et sécurité - Prévention médicale (titres 3 et 5), est abrogée.

GUÉRET, le 29 août 2012.

La responsable du pôle pilotage et ressources de la
direction départementale des finances publiques de la CREUSE,
L'inspectrice principale des Finances publiques,

Signé : Stéphanie BINET.

Décision

Décision de délégation spéciale de signature en matière d'ordonnancement secondaire à compter du 1er septembre 2012.

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Finances Publiques

Signataire : Responsable du pôle

Date de signature : 29 Août 2012

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2012**

La responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 en date du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU l'arrêté du 26 juin 2007 portant nomination de Mme Stéphanie BINET en qualité d'inspectrice principale du Trésor public, et l'affectant dans le département de la CREUSE ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'avis du directeur général des finances publiques du 8 septembre 2010 maintenant Mme Stéphanie BINET affectée à la direction départementale des finances publiques de la CREUSE et la nommant en qualité de responsable du Pôle Pilotage et ressources ;

VU le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012110-02 du 19 avril 2012 mettant fin à l'intérim, par Mme Eliane DESLANDES, Inspectrice principale des Finances publiques, de Mme Stéphanie BINET, en qualité de Responsable du Pôle Pilotage et ressources, à compter du 10 mai 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012110-03 du 19 avril 2012 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Stéphanie BINET, inspectrice principale des Finances publiques, responsable du Pôle Pilotage et ressources, à compter du 10 mai 2012 ;

VU la décision du 3 mai 2012 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire ;

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie BINET, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la CREUSE en date du 19 avril 2012 sera exercée par M. Didier VOLFF, inspecteur principal des Finances publiques et M. Philippe CHAUSSON, inspecteur divisionnaire des Finances publiques.

Article 2

La précédente délégation du 3 mai 2012 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

GUÉRET, le 29 août 2012.

La responsable du pôle pilotage et ressources de la
direction départementale des finances publiques de la CREUSE,
L'inspectrice principale des Finances publiques,

Signé : Stéphanie BINET.

Décision

Décision de délégation spéciale de signature en matière de transmission aux collectivités locales et établissement locaux à fiscalité propre de divers états et informations nécessaires au vote du produit fiscal à compter du 1er septembre 2012.

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Finances Publiques

Signataire : Directeur DDFP

Date de signature : 29 Août 2012

**DÉCISION DE DÉLÉGATION SPÉCIALE DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE
TRANSMISSION AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX À
FISCALITÉ PROPRE DE DIVERS ÉTATS ET INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU VOTE DU
PRODUIT FISCAL
À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2012**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

VU le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Gérard PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU la décision du directeur général des finances publiques en date du 5 août 2010 fixant au 1^{er} octobre 2010 la date d'installation de M. Gérard PERRIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011216-05 du 4 août 2011 portant délégation de signature en matière de transmission, aux collectivités locales et établissements publics locaux à fiscalité propre, de divers états et informations nécessaires au vote du produit fiscal, à M. Gérard PERRIN, directeur départemental des Finances publiques de la CREUSE ;

VU la décision portant délégations spéciales de signature en matière de transmission, aux collectivités locales et établissements publics locaux à fiscalité propre, de divers états et informations nécessaires au vote du produit fiscal à compter du 1^{er} septembre 2011 en date du 30 août 2011 ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs à la transmission, aux collectivités locales et établissements publics locaux à fiscalité propre, de divers états et informations nécessaires au vote du produit fiscal, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- M. Marc COCCHIO, inspecteur principal des Finances publiques, responsable du Pôle Gestion publique
- Mme Nicolle MARTIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chef de la division Secteur public local-Domaine
- Mme Vanessa SOULIER, inspectrice des Finances publiques, chef du service Fiscalité directe locale.

Article 2 : le précédent arrêté du 30 août 2011 est abrogé.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

GUÉRET, le 29 août 2012.

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

signé : Gérard PERRIN.

Décision

Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Gestion fiscale à compter du 1er septembre 2012.

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Finances Publiques

Signataire : Directeur DDFP

Date de signature : 29 Août 2012

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE
PÔLE GESTION FISCALE
À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2012**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Gérard PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU la décision du directeur général des finances publiques en date du 5 août 2010 fixant au 1^{er} octobre 2010 la date d'installation de M. Gérard PERRIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques et modifiant le décret n°95-379 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs des impôts et le décret n°95-381 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs du Trésor public ;

VU le décret n°2010-984 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents administratifs des finances publiques ;

VU la décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Gestion fiscale de la Direction départementale des Finances publiques à compter du 1^{er} mars 2012, en date du 20 février 2012 ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Pilotage des réseaux – Assiette et recouvrement :

M. Philippe BOUYERON, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Pilotage des réseaux – Assiette et recouvrement,

- Assiette et recouvrement des professionnels :

M. Jean-Luc DUCHER, inspecteur des Finances publiques,

M. Olivier CABOT, inspecteur des Finances publiques,

Mme Christel JOLIVET, contrôleuse principale des Finances publiques

Mme Maryline MORET, contrôleuse des Finances publiques

- Assiette et recouvrement des particuliers, amendes, missions foncières et patrimoniales :

Mme Françoise OTT, contrôleur principal des Finances publiques.

2. Pour la Division Contrôle fiscal – Législation-contentieux :

Mme Sylvie PALLIER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Contrôle fiscal
- Législation et contentieux,

Mme Marie-France BERNABEU, inspectrice des Finances publiques,
Mme Christine GLOMOT, inspectrice des Finances publiques,
M. Didier GLOMOT, inspecteur des Finances publiques,
M. Grégory COTO, inspecteur des Finances publiques,
Mme Maryline MORET, contrôlease des Finances publiques.
Mme Christel JOLIVET, contrôlease principale des Finances publiques

Article 2 : Le présent arrêté abroge celui du 20 février 2012.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

GUÉRET, le 29 août 2012.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

Signé : Gérard PERRIN.

Décision

Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Gestion fiscale en matière de contentieux-gracieux fiscal à compter du 1er septembre 2012.

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Finances Publiques

Signataire : Directeur DDFP

Date de signature : 29 Août 2012

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE
PÔLE GESTION FISCALE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX-GRACIEUX FISCAL
À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2012**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

VU le code général des impôts, et notamment les articles 396A et 410 de son annexe II ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques et modifiant le décret n°95-379 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs des impôts et le décret n°95-381 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs du Trésor public ;

VU le décret n°2010-984 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents administratifs des finances publiques ;

VU l'instruction du 13 novembre 2003 ;

VU la décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Gestion fiscale de la Direction départementale des Finances publiques de la CREUSE à compter du 1^{er} mars 2012 en date du 20 février 2012 ;

ARRÊTE

Art. 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme Marilyn LE DREN**, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du Pôle gestion fiscale de la Direction départementale des Finances publiques de la Creuse, à l'effet :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions, quel que soit le montant de la demande ;

2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de **76 000 euros** sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de **150 000 euros** sur les autres demandes ;

3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle ou de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable, quel que soit le montant de la demande ;

4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

5° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

6° de signer les certificats de dégrèvement, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses ;

7° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à :

- **M. Philippe BOUYERON**, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la Division Pilotage des réseaux-Assiette et recouvrement,
Et
- **Mme Sylvie PALLIER**, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la Division Contrôle fiscal – Législation-contentieux,

à l'effet :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions, dans la limite de **100 000 euros** ;

2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de **22 500 euros** sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de **100 000 euros** sur les autres demandes ;

3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle ou de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable, dans la limite de **150 000 euros** ;

4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

5° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

6° de signer les certificats de dégrèvement, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses ;

7° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de **40 000 euros**.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de **8 000 euros**, à :

- **Mme Marie-France BERNABEU**, inspectrice des Finances publiques
- **M. Jean-Luc DUCHER**, inspecteur des Finances publiques
- **Mme Christine GLOMOT**, inspectrice des Finances publiques
- **M. Didier GLOMOT**, inspecteur des Finances publiques
- **M. Olivier CABOT**, inspecteur des Finances publiques

- **M. Grégory COTO**, inspecteur des Finances publiques affectés au Pôle gestion fiscale.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de **5 000 euros**, à :

- **Mme Françoise OTT**, contrôleuse principale des Finances publiques
- **Mme Christel JOLIVET**, contrôleuse principale des Finances publiques
- **Mme Maryline MORET**, contrôleuse des Finances publiques affectées au Pôle gestion fiscale.

Article 5 : La précédente décision du 20 février 2012 est abrogée.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la CREUSE.

GUÉRET, le 29 août 2012.

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

Signé : Gérard PERRIN.

Décision

Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Gestion publique à compter du 1er septembre 2012.

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Finances Publiques

Signataire : Directeur DDFP

Date de signature : 29 Août 2012

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE
PÔLE GESTION PUBLIQUE
À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2012**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Gérard PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU la décision du directeur général des finances publiques en date du 5 août 2010 fixant au 1^{er} octobre 2010 la date d'installation de M. Gérard PERRIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques et modifiant le décret n°95-379 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs des impôts et le décret n°95-381 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs du Trésor public ;

VU le décret n°2010-984 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents administratifs des finances publiques ;

VU la décision de délégations spéciales de signature aux services du Pôles Gestion publique de la Direction départementale des Finances publiques de la CREUSE à compter du 1^{er} juin en date du 24 avril 2012 ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division État :

Mme Agnès DEBELLUT, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division État

- Comptabilité générale et des produits divers de l'État

Mme Martine COUTURAS, inspectrice des Finances publiques, chef du service Comptabilité générale et des produits divers de l'État

Par ailleurs, reçoivent délégation :

- Mme Judith BUSSON, contrôleuse principale des Finances publiques, pour signer les ordres de paiement, les ordres de virement, autorisations de paiement, visas de chèques, tous récépissés, déclarations de recettes et reconnaissances de dépôts de fonds et valeurs ainsi que les procès-verbaux de remise de livrets de pension
- Mme Géraldine BOURDAROT, contrôleuse des Finances publiques, délégation identique à celle de Mme Judith BUSSON à condition de n'en faire usage qu'en l'absence de celle-ci
- Mme Viviane ROULY, contrôleuse principale des Finances publiques, délégation identique à celles de Mmes Judith BUSSON et Géraldine BOURDAROT, à condition de n'en faire usage qu'en l'absence de celles-ci
- Mme Agnès DEBELLUT pour viser les exploits d'huissier.

2. Pour la Division Secteur public local - Domaine :

Mme Nicole MARTIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Secteur public local - Domaine

- Fiscalité directe locale

Mme Vanessa SOULIER, inspectrice des Finances publiques, chef du service Fiscalité directe locale

- Service Collectivités et établissements publics locaux

Mme Chantal MARTIN, inspectrice des Finances publiques, chef du service Collectivités et établissements publics locaux

- Dématérialisation, Monétique, et applicatif HÉLIOS

Mme Martine BARRIO, inspectrice des Finances publiques, chargée de mission.

Enfin, Mmes Agnès DEBELLUT et Nicole MARTIN sont autorisées à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 : Délégation spéciale de signature à l'effet de retirer de tous bureaux de poste, les lettres et colis de toute nature, est donnée aux personnes désignées à l'article 1.

Article 3 : Délégation spéciale de signature à l'effet de signer ensemble ou séparément :

- les déclarations de recettes ou de dépôts de fonds et les récépissés ;
- les reçus de dépôts de valeurs et déclarations de recettes pour toutes les opérations de portefeuille ;
- tous bordereaux d'envoi et accusés de réception ;
- les autorisations de paiement pour mon compte dans d'autres départements ;
- les chèques sur le Trésor, ordres de paiement et documents comptables divers ;
- les extraits d'opposition et certificats de non-opposition ;
- les procès-verbaux de remise de brevets de pensions ;

est donnée aux personnes désignées à l'article 1, à l'exclusion de Mmes Judith BUSSON, Géraldine BOURDAROT, et Viviane ROULY.

Article 4 : Le précédent arrêté du 24 avril 2012 est abrogé.

V Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

GUÉRET, le 29 août 2012.

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

Signé : Gérard PERRIN.

Décision

Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage et ressources à compter du 1er septembre 2012.

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Finances Publiques

Signataire : Directeur DDFP

Date de signature : 29 Août 2012

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE
PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES
À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2012**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques et modifiant le décret n°95-379 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs des impôts et le décret n°95-381 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs du Trésor public ;

VU l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Gérard PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU la décision du directeur général des finances publiques en date du 5 août 2010 fixant au 1^{er} octobre 2010 la date d'installation de M. Gérard PERRIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU la décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage et ressources à compter du 10 mai 2012 ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines, Budget - immobilier :

M. Didier VOLFF, inspecteur principal des Finances publiques, , responsable de la division Gestion Ressources humaines, Budget – immobilier

- Gestion RH de la filière fiscale et de la filière gestion publique

Mme Sylvie DAYRAS, inspectrice des Finances publiques, chef du service

- Moyens matériels et budgétaires, immobilier, logistique, courrier

M. Patrick DUBOIS, inspecteur des Finances publiques, chef du service

Par ailleurs, reçoivent délégation :

- M. Patrick DUBOIS pour signer tout document concernant la certification du service fait pour toutes factures reçues et payées

- Mme Martine BOIRON, contrôlease des Finances publiques et M. Philippe CHABENAT contrôleur des Finances publiques, au titre de l'assistance informatique, pour signer tout document relatif à l'installation, à la gestion et à la maintenance des matériels informatiques et bureautiques.

2. Pour la Division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service, Formation professionnelle :

M. Philippe CHAUSSON, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service, Formation professionnelle

- Contrôle de gestion, formation professionnelle, structures-emplois

M. Fabrice PAROT, inspecteur des Finances publiques, chef du service

- Équipe mobile de renfort

M. Guillaume TINGRY, inspecteur des Finances publiques, chef de l'Équipe mobile de renfort, amené à assurer des intérim de postes comptables ou de services au sein de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE.

Par ailleurs, M. Guillaume TINGRY reçoit délégation pour viser les exploits d'huissier.

Enfin, MM. Didier VOLFF et Philippe CHAUSSON sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 : Délégation spéciale de signature à l'effet de retirer de tous bureaux de poste, les lettres et colis de toute nature, est donnée aux personnes désignées à l'article 1.

Article 3 : La précédente décision du 24 avril 2012 est abrogée.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

GUÉRET, le 29 août 2012.

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

Signé : Gérard PERRIN.

Décision

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées à compter du 1er septembre 2012.

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Finances Publiques

Signataire : Directeur DDFP

Date de signature : 29 Août 2012

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LES
MISSIONS RATTACHÉES
À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2012**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

VU le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Gérard PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU la décision du directeur général des finances publiques en date du 5 août 2010 fixant au 1^{er} octobre 2010 la date d'installation de M. Gérard PERRIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU la décision du 24 avril accordant délégations spéciales de signature pour les missions rattachées au Directeur départemental des Finances publiques de la CREUSE à compter du 10 mai 2012 ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission maîtrise des risques :

Mme Monique CHARBON, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la mission maîtrise des risques

Mme Christine NICOLLE, inspectrice des Finances publiques

2. Pour la mission départementale d'audit :

Mme Isabelle DEVERGE, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la mission départementale d'audit

Mme Karina MEGDOUD, inspectrice principale des Finances publiques

Mme Elen LE CAIN, inspectrice des Finances publiques

3. Pour la mission politique immobilière de l'État :

Mme Monique CHARBON, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la mission politique immobilière de l'État

4. Pour la mission communication :

Mme Karina MEGDOUD, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la mission communication.

Article 2 : le précédent arrêté du 24 avril 2012 est abrogé.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

GUÉRET, le 29 août 2012.

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

Signé : Gérard PERRIN.

Décision

Décision de nomination du conciliateur fiscal et des conciliateurs fiscaux adjoints du département de la Creuse à la Direction départementales des finances publiques.

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Finances Publiques

Signataire : Directeur DDFP

Date de signature : 06 Août 2012

A compter du 06/08/2012, Mme LE DREN Marilyn est désignée conciliateur fiscal du département de la CREUSE.

A compter de la même date, Mme Sylvie PALLIER et M. Philippe BOUYERON sont désignés conciliateurs fiscaux adjoints du département de la Creuse

A Guéret, le 06 août 2012

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de la CREUSE

Signé : Gérard PERRIN